




Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 
ID : 085-218502003-20230330-202302019B-AR

ARRÊTÉ 2023-02-019
PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE
EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE
AU LIEU-DIT « LE PAIN » ET LA DÉSIGNATION D'UN
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Maire de SAINT AVAUGOURD DES LANDES, (85)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R134-3 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 janvier 2023 décidant de lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement d'une voie communale au lieu-dit « Le Pain ».

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour la Vendée en 2022

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ces opérations pour l'ouverture d'une enquête publique

ARRETE

ARTICLE 1 :

Une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal, les emprises ci-dessus mentionnées, aura lieu sur le territoire de la commune de Saint Avaugourd des Landes du **lundi 15 mai 2023 à 9h au mercredi 31 mai 2023 à 12h.**

ARTICLE 2 :

Monsieur Jacky RAMBAUD, cadre EDF-GDF en retraite, est désigné comme commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête à feuilles non-mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Saint Avaugourd des Landes pendant toute la durée de l'enquête soit 17 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture au public, du **lundi 15 mai 2023 au mercredi 31 mai 2023.**

Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du projet de déclassement soumis à l'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête en mairie de Saint Avaugourd des Landes ou bien les adresser par voie postale à Monsieur le commissaire-enquêteur, mairie, 16, rue Evariste Fèbvre, 85540 Saint Avaugourd des Landes, ou par voie électronique à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquetepublique@saint-avaugourd-des-landes.fr, lesquelles seront annexés au registre.

ARTICLE 4 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les

- **Le lundi 15 mai 2023 de 10h à 12h**
- **Le mercredi 31 mai 2023 de 10h à 12h**

ARTICLE 5 :

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Saint Avaugourd des Landes avec son rapport, ses conclusions motivées et avis.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'affichage administratif de la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par le certificat du maire.

Un avis sera en outre inséré dans deux journaux locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours avant le début de l'enquête publique. Un exemplaire des journaux sera annexé au dossier d'enquête.

Dans les même temps, un avis d'enquête sera également affiché sur le panneau d'affichage administratif de la mairie, aux lieux concernés par l'enquête publique, ainsi que sur les différents moyens de communications de la commune.

ARTICLE 7 :

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Saint Avaugourd des Landes et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/>

ARTICLE 8 :

Le Conseil Municipal de Saint-Avaugourd des Landes délibèrera sur ce projet après clôture de l'enquête publique

ARTICLE 9 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de la Vendée et à M le commissaire enquêteur.

ARTICLE 10 :

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, 44041 Nantes cedex 01 ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Saint Avaugourd des Landes, Le 30 mars 2023

Le Maire, Alain ROCHEREAU

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID : 085-218502003-20230330-202302019B-AR

